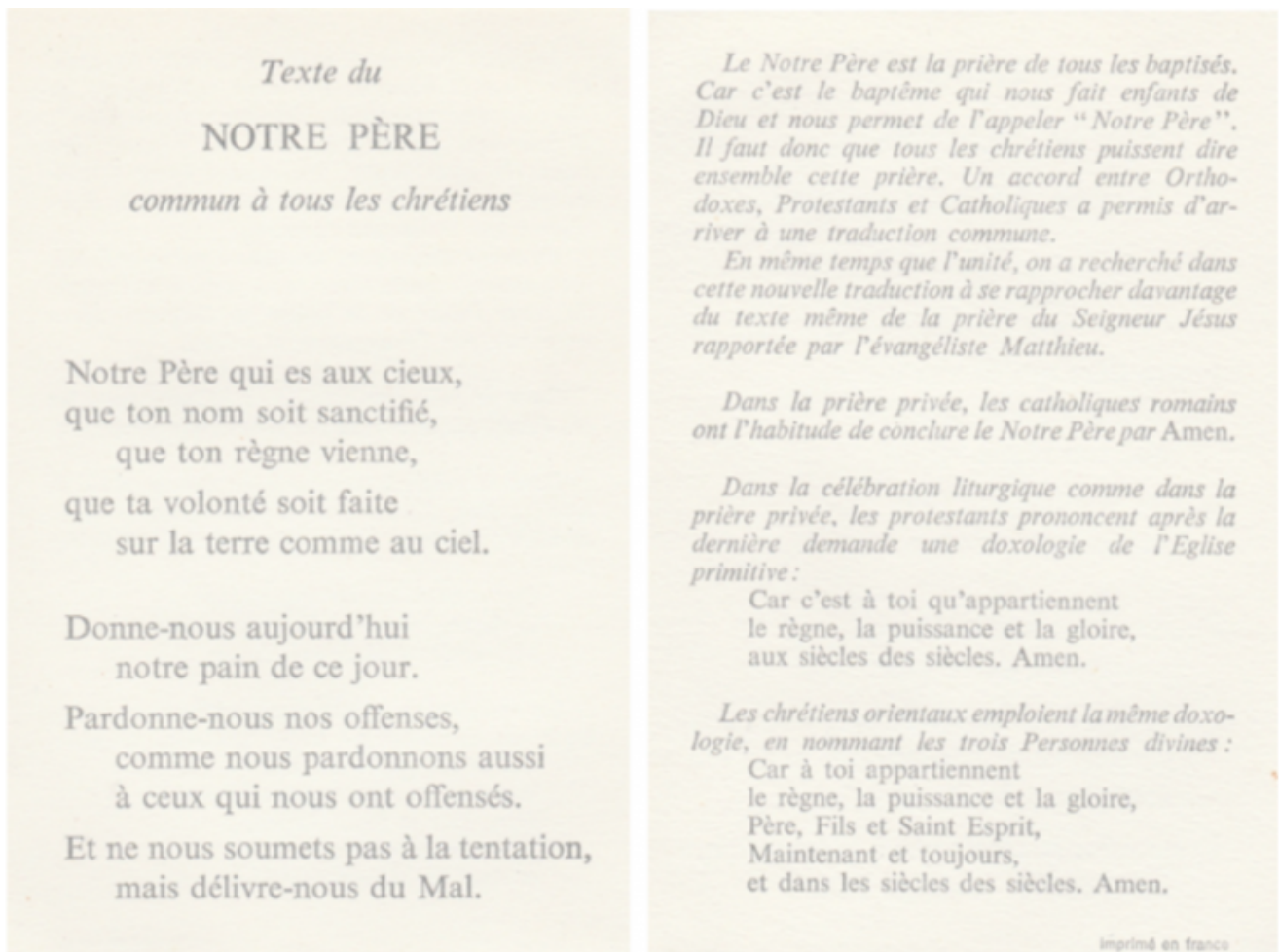


"Ne nous mets pas à l'épreuve" : telle est la phrase de Jésus !

écrit par Jean Lafitte | 28 novembre 2017



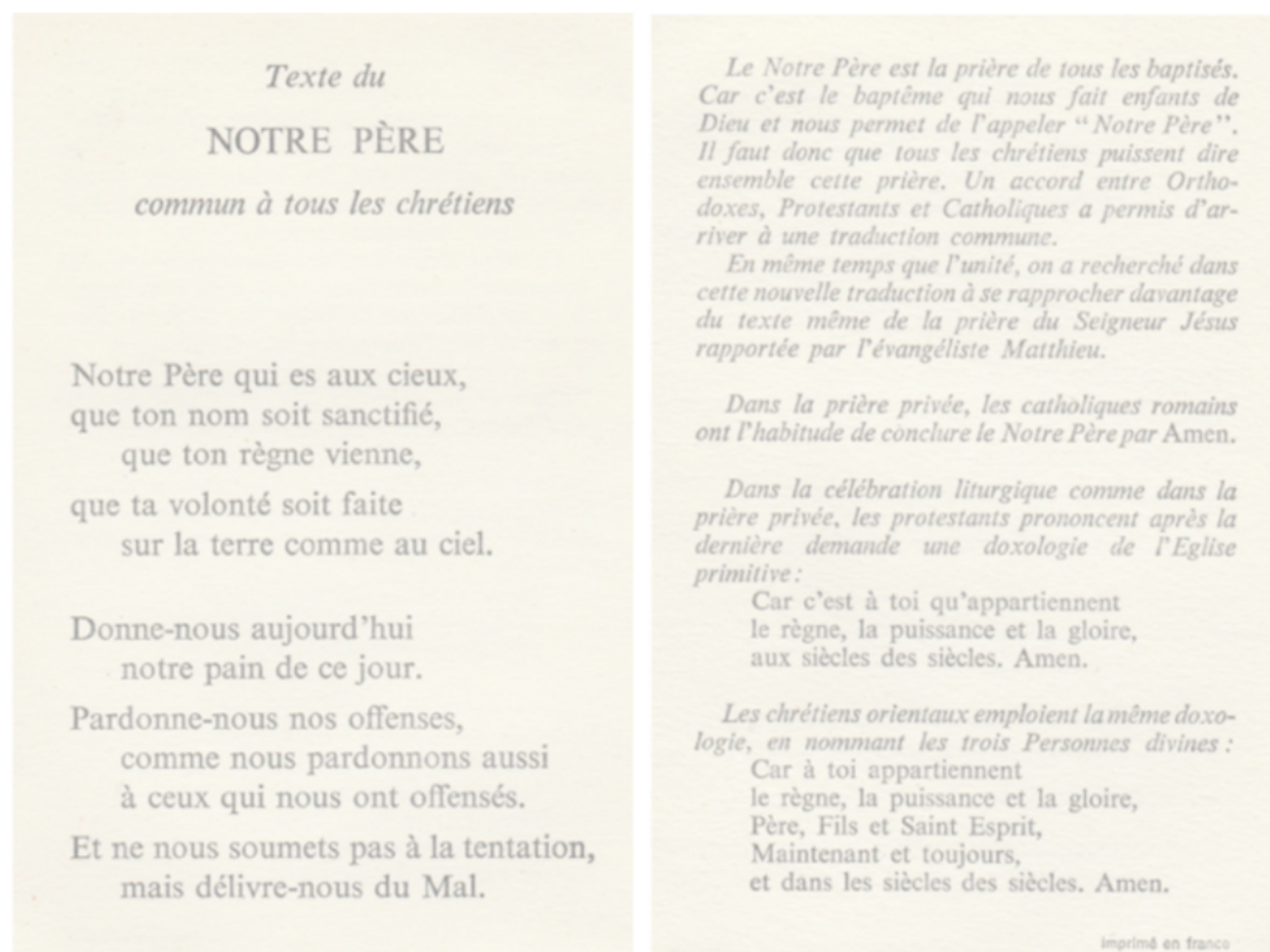
Jean Lafitte, Docteur en sciences du langage,
30 octobre 2017, entièrement revu le 15 novembre

Le Notre Père français retouché pour l'Avent 2017

1 – Un changement de sens, non expliqué

Depuis 1966, le Notre Père de la messe est récité dans une traduction commune adoptée par la Conférence épiscopale catholique, les quatre Églises luthériennes et réformées en France et les trois juridictions de l'Église orthodoxe en France. Voici, grandeur nature, le papier façon image pieuse qui fut alors distribué et que j'ai toujours dans mon Novum

Testamentum græce et latine :



Or voilà qu'une légère modification entrera en vigueur au 3 décembre, 1er dimanche de l'Avent : sur la fin, les mots « Et ne nous soumet pas à la tentation » sont changés en « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ». Ce changement aurait été accepté par les autres églises chrétiennes de France, au moins pour l'usage en cérémonies œcuméniques, ce qui est relativement rare! D'après l'information officielle (<http://www.eglise.catholique.fr/approfondir-sa-foi/prier/445090-dimension-oecumenique-pere/>) cela fait suite à un vœu exprimé par les évêques catholiques français lors de leur assemblée du printemps 2009, mais on n'en donne aucune justification.

Pourtant, ce n'est pas un simple changement de mots, le sens n'est plus le même : dans « ne nous soumet pas à la tentation », c'est le Père qui est acteur de la mise en « tentation » et

qui est prié de s'en abstenir, tandis que dans « ne nous laisse pas entrer en tentation », c'est le fidèle qui est acteur, en s'exposant à la « tentation », et le Père est prié de l'en empêcher.

2 – Une phrase qui dérange

Dans la mesure où nous comprenons la « tentation » comme le « mouvement intérieur portant l'homme au mal », nous avons du mal à admettre que Dieu puisse nous y pousser. Or tel est bien le sens que « tentation » a pris en français, « dans un contexte chrétien », selon le Dictionnaire historique de la langue française dirigé par Alain Rey (éd. 2016, peu différente sur ce point de la 1ère édition de 1992). D'où la succession des traductions françaises depuis les premières au XVIe s.

3 – Quatre traductions françaises en près de 500 ans

3-1 – La traduction “normale”, « Et ne nous induis pas en tentation. »

Google m'a permis de la trouver dès 1540 :

– dans une Bible, bien datée mais sans indication de nom de lieu ni d'approbations ecclésiastiques, très probablement la Bible protestante dite d'Olivétan ; elle s'achève par cette mention « Fin du nouveau Testament, translaté De Grec en François. » ; dans la pagination propre du Nouveau Testament, notre phrase du Pater en St Matthieu est à la p. 3 r° et en St Luc, à la p. p. 29 v° : « Et ne nous induis/induis point en tentation » ;

– dans un opusculé de 142 pages publié à Paris, Le Sermon que nostre Seigneur feist en la montaigne avecques L'exposition contenant les huit beatitudes, [...selon] saint Matthieu ; p. 8, « & ne nous induis point en tentation » ; c'est repris en pp. 81 et 84, sauf l'orthographe, « ...temptacion ».

Toujours en tutoyant le Père, Calvin fera de même dans le Catéchisme de Genève de 1549, suivi notamment par des auteurs catholiques jusqu'en 1653, dans Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Iesus Christ, traduction de Michel de Marolles, Abbé de Villeloin, Paris : Hure, pp. 16 et 217.

Le catéchisme en béarnais publié en 1583 par le pasteur Arnaud de Salette à la suite de son adaptation des Psaumes suit naturellement Calvin : « Et no nous indusesquas pas en tentatioo ».

Le vouvoïement apparaît cependant dès 1610 dans les Pieux gemissemens des catholiques du P. Antoine d'Averoult, S.J. (Douai : Bogaert) ; le Notre Père des Litanies des Saints comporte la formule habituelle, p. 36, mais celui des Litanies de N.-D. de Lorette passe au vouvoïement : « Et ne nous induisez pas en tentation. » (p. 209). On le rencontre jusqu'en 1688.

3-2 – Une formule “révisée”, « Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. »

Très tôt cependant cette nouvelle formule va concurrencer puis supplanter la première. Google en signale les prémises dans Le Rosaire de la très-sacrée Vierge Marie, Lyon : Rigaud, 1606. Ce gros ouvrage de quelque 700 pages comporte notamment une longue « Dévote méditation sur l'oraison du Pater noster », pp. 417 à 484 ; elle aborde sa dernière partie par l'énoncé de la fin de la prière : « Et ne nos inducas [...] à malo. Amen. Ne nous permettés point succomber aux assaux de la tentation, mais délivrez nous des astuces de Sathan. » ; c'est de la paraphrase, pas de la traduction.

Sur la fin, cependant, un appendice de 38 pages, à numérotation spéciale, donne la traduction française du Pater et de l'Ave Maria pour ceux qui préfèrent en user pour la récitation du Rosaire. Le Notre Père s'achève ainsi, p. 26 : « & ne permets, que nous tombions en tentation ; mais

deliure nous du mal. Amen. »

Je n'ai pourtant trouvé la formulation définitive qu'en 1648 dans Le Livre de St Augustin, de la Foy, de l'Espérance et de la Charité, traduit par Antoine Arnauld, Paris : Vitré. Elle est dans le texte français du Pater cité pp. 123 et 167 : « Et ne nous laissez pas succomber dans la tentation. »

Elle revient bientôt dans l'Office de l'Eglise et de la Vierge en latin et en français, publié sous le nom de Dumont, pseudonyme d'Isaac Lemaistre de Sacy, Paris : Camusat, 1653, pp. xxxij, 29 et 169. Notons au passage qu'Arnaud et Lemaistre de Sacy étaient des prêtres de la mouvance janséniste...

Et curieusement, alors qu'en 1651 l'Office de la Semaine Sainte latin-françois, par Michel de Marolles, Abbé de Ville-loin (Paris : Hure) avait encore « ...ne nous induisez point... », p. 343, sa réédition en 1666 par le Franciscain Daniel de Cigogné (Paris : Rocolet) lui substitue la nouvelle formule, p. 95, avec deux variantes en concurrence, « Et ne permettez pas que nous succombions à la tentation. », pp. 298 et 340, et « Et ne nous laissez point tomber en tentation. », p. 468.

En tout cas, c'est sans surprise que nous trouvons cette traduction dans Le Nouveau Testament De Nostre Seigneur Jesus Christ, traduit en François..., puisqu'il est de Le Maistre de Sacy (3ème éd. Mons : Migeot, 1667, p. 19 : « Et 5 ne nous laissez pas succomber à la tentation. » et note « 5 l ne nous induisez pas. » Le petit l minuscule et italique en début de note doit très probablement s'interpréter selon l'« EXPLICATION des lettres que l'on a mises aux notes » qui termine la Préface : « L. Lettre. », soit en réalité « l. Littéralement. »

En 1676, ce sera le très officiel Missel romain selon le règlement du Concile de Trente en français, Paris : Léonard, qui usera de la formule, en 1ère partie, p. 40 et en 2nde partie, pp. 40 et 567.

Enfin, en 1688, les deux formules cohabitent dans Le bréviaire romain, en latin et en François, Paris : Thierry : dans une 1ère pagination, de 1 à 845, pp. 1 , 30, 61, « & Et ne nous induisez point en tentation : » et dans une 2nde, de i à cccl, pp. cclxxiij, cccxiv, cccxxviiij, cccxliij, cccxliv, cccxlv et cccxlviij, « Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. »

Tout naturellement, le Catéchisme a l'usage du diocèse d'Aulorou, publié en 1706 à Oloron (Pyrénées-Atlantiques), retient cette formule en béarnais : « et nou permetias pas que succombem à la tentatiou » (p. 11).

J'ai même une Bible espagnole du XXe s. qui en use, la Sagrada Biblia, versión crítica sobre los textos hebreo y griego, de José María Bover, S.J. y Francisco Cantera Burgos, Madrid : Biblioteca de autores cristianos, 1947 : mais tandis qu'elle l'adopte pour Matt. 6:13, c'est la traduction littérale qu'on lit pour Luc 11:4 : « y no nos metas en la tentación », « ne nous mets pas dans la tentation. »

3-3 – La traduction “œcuménique” de 1966 : « Et ne nous soumet pas à la tentation. »

Je n'ai pas l'explication du choix de cette formule, mais il marquait à l'évidence un retour au sens original qui fait du Père l'acteur de la mise en tentation.

3-4 – La nouvelle formule de 2017 : « Et ne nous laisse pas entrer en tentation. » Paradoxalement, cette formule, qui peut nous sembler « parachutée » par une étrange initiative de nos évêques, s'avère antérieure à la Vulgate ! On a en effet la trace de la forme latine d'une variante de cette phrase dans la Vetus italica, nom savant qui regroupe les différentes traductions latines que St Jérôme (347-420) a soigneusement revues et unifiées pour aboutir à la Vulgate, traduction latine explicitement consacrée comme authentique par le Concile de Trente (1545-1563). La voici : « Et ne passus nos fueris induci in tentationem. », soit « Et ne supporte pas que nous soyons conduits en tentation » (Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu vetus italica etc. P. Sabatier OSB, t. III, Paris : Didot, 1751). Et contemporain de St Jérôme, St Augustin débutait son sermon sur le Pater par sa citation intégrale d'après l'évangile de St Luc, avec la formule suivante « Et ne nos patiaris induci in tentationem » à la suite de laquelle il glissait « quam ferre non possumus »,

soit « Et ne supporte pas que nous soyons induits en tentation, que nous ne pouvons porter ». À en juger par une revue rapide de ce qu'on peut lire au sujet de ces variantes, il est probable qu'elles furent largement employées dans la prière des Chrétiens de langue latine des premiers siècles.

J'en ai même trouvé une intelligente justification chez le grand Bossuet, qui y voit l'interprétation évidente de la traduction normale « Ne nous induisez point en tentation » ; c'est dans les Œuvres de Bossuet, t. IX, Versailles : Lebel, 1815, Méditations sur l'Évangile, p. 67. Mais plus près de nous, le site biblique <https://www.info-bible.org/credo/3.4.1.htm> propose une collection de textes qui permettent de mieux cerner les approches multiples de la « tentation » dans les textes sacrés.

3-5 – N'a-t-on pas mal abordé le problème ?

On observe que ces quatre traductions en 500 ans ont toutes utilisé du mot « tentation », et n'ont fait porter leurs changements que sur le verbe de la demande. Pourtant, les acceptions multiples de ce mot « tentation » auraient dû inciter très tôt les théologiens à rechercher quelle était celle qu'il avait dans la bouche de Jésus quand il a dicté le Pater. Je propose donc de le faire maintenant.

4 – Le texte original grec du Pater dans l'Évangile

Le Pater est donné par St Matthieu et, en plus bref, par St. Luc. Le passage en cause y est dans des termes rigoureusement identiques, tant dans mon vieux Novum Testamentum græce et latine du P. Merk, Jésuite (Rome : Institut biblique pontifical, 1944) que dans le Nouveau Testament français-grec, © P.H.C. 2011, téléchargeable sur Internet :

<http://bible.free.fr/archives/bible/NT%20JND%20Interlin%C3%A9aire.pdf>

Voici ce passage : « καὶ μὴ εἰσενέγκῃς ἡμᾶς εἰς πειρασμόν » Matt. 6:13, Luc 11:4.

C'est aussi la forme exacte dans le Πάτερ liturgique des églises orthodoxes. On pourra lire à son sujet une intéressante réflexion d'un orthodoxe non nommé, au lien

suivant

:

<http://religion-orthodoxe.eu/article-notre-pere-en-grec-59582725.html>.

Mais pour mener au mieux notre réflexion, il me paraît utile d'en rapprocher un autre passage rapporté par les trois synoptiques : lorsqu'au soir du Jeudi saint, après que Jésus soit allé prier dans le jardin de Gethsémani, il trouve Pierre, Jacques et Jean endormis. Il leur dit sa déception et les invite à rester éveillés, pour « ne pas entrer en tentation ». Ici, la phrase grecque est identique chez Matthieu 26:41 et Marc 14:38 : « ἵνα μὴ εἰσέλθητε εἰς πειρασμόν. », et à peine différente chez Luc 22:40 qui use des mêmes mots mais dans une autre construction syntaxique : « Προσεύχεσθε μὴ εἰσελθεῖν εἰς πειρασμόν. »

Ces cinq passages ont en commun : l'adverbe de négation μὴ ; la préposition εἰς, dans, après un verbe de mouvement qui, en la circonstance, est lui-même préfixé par ces trois mêmes lettres ; et le substantif πειρασμόν ; ces deux derniers mots sont évidemment essentiels pour la compréhension.

Or le verbe de mouvement du Pater est εἰσενέγκης, temps du verbe εἰσφέρω, apporter, porter à ou dans, introduire, soit pour la formule négative n'apporte pas, n'introduis pas... St Jérôme, le traduit par « non inducas », n'induis pas, et cela ne laisse aucune place à une autre interprétation. Mais c'est tout autre chose avec le substantif !

5 – Le premier sens du substantif grec πειρασμός : « épreuve »

Pour le dictionnaire Bailly, ce mot a pour premier sens « 1 épreuve, essai, expérience », et les occurrences signalées sont dans la traduction du livre de Sirach (ou Ecclésiastique) par les Septante (vers 270 av. Jésus-Christ) et dans la 1ère épître de St Pierre du Nouveau Testament ; « tentation » n'est que le second sens, et l'occurrence citée est chez l'écrivain chrétien Origène (vers 185-253).

Ce sens premier d'« épreuve » est largement confirmé par le long article sur le mot πείρα, d'où πειρασμός dérive, et ceux de trois autres dérivés, dont spécialement le verbe πειράω. Voici les sens de πείρα : « I épreuve, c. à. d. 1 expérience, tentative, essai, [...] 2 p. suite expérience acquise [...] II particul. : 1 essai de nuire à qqn par la ruse, ruse, tromperie, [...] 2 essai de séduire une femme, [...] 3 en gén. proposition, projet, entreprise... »

Les occurrences de πειρασμός témoignent bien de ce sens ; les voici, avec en regard leurs versions latine de St Jérôme dans la Vulgate et française dans la Traduction Œcuménique de la Bible (T.O.B.).

Texte grec (Septante et N.T.)	Vulgate	T.O.B.
Le Siracide 6, 7. « εἰ κτᾶσαι φίλον, ἐν πειρασμῷ κτῆσαι αὐτὸν ... » 1ère épître de St Pierre, 4, 12 « Ἀγαπητοί, μὴ ξενίζεσθε τῇ ἐν ὑμῖν πυρώσει πρὸς πειρασμὸν ὑμῖν γινομένη, ὡς ξένου ὑμῖν συμβαίνοντος: »	« si possides amicum in temptatione posside eum... » « Carissimi nolite peregrinari in fervore qui ad temptatio- nem vobis fit quasi novi ali- quid vobis contingat. »	« Si tu acquiers un ami, acquiers- le en l'éprouvant,... » « Bien-aimés, ne trouvez pas étrange d'être dans la fournaise de l'épreuve, comme s'il vous arri- vait quelque chose d'anormal. »

J'en rapproche la tentation de Jésus au début de sa vie publique :

Texte grec (N.T.)	Vulgate	T.O.B.
-------------------	---------	--------

Matthieu, 4:1-7, passim « (4:1) Τότε ὁ Ἰησοῦς ἀνήχ-θη εἰς τὴν ἔρημον ὑπὸ τοῦ πνεύματος, πειρασθῆναι ὑπὸ	« (4:1) Tunc Iesus ductus est in desertum ab Spiritu ut temptaretur a diabolo [...]	« (4:1) Alors Jésus fut conduit par l'Esprit au désert, pour être tenté par le diable. [...] (4:3) Le tenta-
---	---	---

τοῦ διαβόλου. [...] (4:3) Καὶ προσελθὼν αὐτῷ ὁ πειράζων εἶπεν, Εἰ υἱὸς εἶ τοῦ θεοῦ, εἰπὲ ἵνα οἱ λίθοι οὗτοι ἄρτοι γέ- νωνται. [...] (4:7) Ἐφη αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς, Πάλιν γέγραπται, Οὐκ ἐκπειράσεις κύριον τὸν θεόν σου. »	(4:3) et accedens temptator dixit ei si Filius Dei es dic ut lapides isti panes fiant [...] (4:7) ait illi Iesus rursum scriptum est non temptabis Dominum Deum tuum. »	teur s'approcha et lui dit : "Si tu es le Fils de Dieu, ordonne que ces pierres deviennent des pains." [...] (4:7) Jésus lui dit : "Il est aussi écrit : Tu ne mettras pas à l'épreuve le Seigneur ton Dieu." »
--	--	---

6 – Du grec πειρασμός au latin tentatio, puis au français tentation

On voit que dans tous les cas, St Jérôme a traduit πειρασμός et apparentés par tentatio et apparen- tés et qu'en dehors de l'action maligne du démon, la T.O.B. a usé des mots «épreuve» et « éprouver ». Cela laisse entendre que tentatio et tentare avaient pour St Jérôme les mêmes acceptions que πειρασμός, d'abord « épreuve », puis « manœuvre, ruse pour tromper, séduire ».

Dans son édition originale de 1934, le Dictionnaire latin de Félix Gaffiot nous le confirme :

– temptare, forme classique de tentare, a deux séries d'acceptions : « I ¶ 1 toucher, tâter [...]. ¶ 2 attaquer,

assaillir... » ; puis « II ¶ 1 examiner, sonder, essayer, tenter, mettre à l'épreuve [...]. ¶ 2 tâter, essayer de venir à bout de quelqu'un, tâcher de gagner quelqu'un ... » ;

– et temptatio, en a trois, évidemment apparentées : ¶ 1 atteinte, attaque de maladie [...]. ¶ 2 essai, expérience... ¶ 3 tentation. » ; cette dernière est marquée d'un « ECCL. », soit « Auctores ecclesiastici », sans indication d'époque.

L'« édition revue » de 2001 apporte certainement beaucoup à l'œuvre de Félix Gaffiot, et spécialement « un accès beaucoup plus large au vocabulaire chrétien, ancien et tardif » (Préface du responsable et coordinateur de la révision, le Pr. Pierre Flobert).

Ainsi, à l'article temptare, la toute dernière acception (tâter, essayer de venir à bout...) est complétée par ceci : « || [chrét.] tenter [Dieu], provoquer [sa patience] : VULG. Psal. 77, 18. » Et surtout, la 3ème acception de temptatio est entièrement refaite : « 3 [chrét.] tentation : VULG. Matth. 6, 13 ; AUG. Civ. 1, 27 || tentation, provocation [contre Dieu, par les murmures qui semblent vouloir tenter sa patience] : VULG. Exod. 17, 7. »

En fait, le complément apporté à temptare et la dernière acception de temptatio qui lui correspond relèvent de « mettre à l'épreuve » déjà explicitement mentionné pour temptare, et cautionné par la T.O.B. dans la dernière réponse de Jésus au démon (Matth. 4, 7). En revanche, si l'acception chrétienne « tentation » de temptatio convient bien pour le passage du Ch. 1, 27 de la Cité de Dieu de St Augustin donné en second exemple, mon étude qui précède sur le texte grec montre qu'elle trahit le passage du Pater en Matth. 6, 13. Sans doute est-ce dû à la pregnance du sens traditionnel donné en français contemporain au « ne nos inducas in tentationem », mais cela me paraît regrettable : on consacre un « faux ami » comme disent les professeurs de langues, qui prévaut sur les autres sens, alors qu'ils n'ont jamais été effacés par le « contexte

chrétien » !

7 – Conclusion

Le sens le plus probable du grec original, comme du latin de St Jérôme, est donc « ne nous mets pas à l'épreuve », dans la crainte que nous sommes de ne pas la surmonter. C'est dire à Dieu, dans les termes mêmes de la T.O.B. rappelés plus haut, que nous voulons être ses amis sans qu'il ait besoin de nous éprouver, comme le sage Sirach de l'Ancien Testament le conseillait entre humains.

En toute fidélité l'Église, j'offre donc à tous les Chrétiens de France cette formule respectueuse de la lettre comme de l'esprit de l'original grec.